

Approbation des conventions pour la  
période du 24/11/2014 au 18/01/2015.

## Conseil d'administration du 2 février 2015

### Délibération 2015/02/CA-019

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 28 ;*

*Vu la délibération du Conseil d'administration n° 2013/04/036 portant délégation de pouvoir au Président de l'université Toulouse III – Paul Sabatier en date du 8 avril 2013 ;*

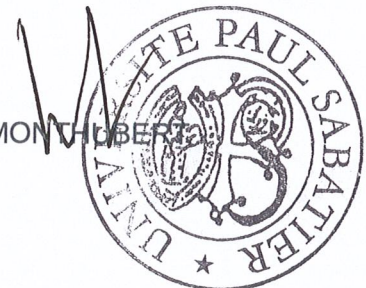
Considérant qu'en vertu de l'article L 712-3 IV alinéa 3 du code de l'éducation, « le conseil d'administration approuve les accords et les conventions signés par le Président (...) » ;

Considérant que par délibération du Conseil d'administration n° 2013/04/036 du 8 avril 2013 délégation de pouvoir a été donnée au président pour rendre exécutoire certains d'entre eux dès leur signature à condition qu'il en réfère au Conseil d'administration ;

**Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent les conventions signées dans la période du 24 novembre 2014 au 18 janvier 2015.**

Toulouse, le 2 février 2015  
Le Président

Bertrand MONTAUDO



Nombre de membres : 30  
Nombre de membres présents ou représentés : 24

Nombre de voix favorables : 24  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0